

Un mémoire de 35 pages, qui a été remis au solliciteur général de même qu'au Cabinet fédéral. Je continue la citation:

... Ce dernier, beaucoup plus que l'unique droit de l'Association saura apporter, nous en sommes convaincus, des arguments nouveaux et décisifs qui raffermiront la position franche de ceux qui s'objectent à ce projet et rallieront les dissidents.

L'enjeu est de taille. Il concerne la sauvegarde de nos institutions, la sécurité et l'ordre de chaque citoyen canadien.

Sincèrement,

J. P. Pelletier,  
Président.

J'ai aussi en main une lettre de la *Canadian Association of Chiefs of Police*, 116, rue Albert, Ottawa:

Commentaires adressés aux Membres de la Chambre des communes et suppléant au Mémoire de l'ACCP traitant de la peine capitale.

Étant donné la possibilité que le bill C-84 traitant de la peine capitale ne sera pas renvoyé au comité permanent de la Chambre des communes concernant la justice et les questions juridiques, nous désirons porter à votre attention les commentaires qui suivent.

L'Association canadienne des chefs de police étudie avec très grand intérêt le débat qui se déroule présentement concernant la peine capitale et nous désirons assurer tous et chacun que nous respectons les opinions exprimées, tant par ceux qui désirent l'abolition de la peine capitale que par ceux qui veulent la retenir.

Par l'entremise des mémoires que nous avons déjà présentés sur le sujet, nous nous sommes clairement situés en faveur de la peine capitale et une discussion du pour et du contre à ce moment ne réussirait qu'à vous ennuyer. Cependant nous désirons souligner qu'aucun discours à date ne fait mention de notre recommandation...

Là, ils vont avoir la preuve que quelqu'un signale leur recommandation à la Chambre des communes, à l'étape du débat sur la troisième lecture. Je continue la citation:

... voulant qu'un comité soit formé de personnes représentant l'exécutif, le législatif et le judiciaire afin d'étudier à fond le bannissement permanent d'un offenseur et des alternatives. L'alternative présentée dans le bill C-84 ne découle pas d'une mûre réflexion mais ne peut être considérée que comme un palliatif trompeur pour faire accepter la suppression de la peine de mort de la présente législation. Cette affirmation est basée en grande partie sur des commentaires de l'honorable Warren Allmand, lorsqu'il s'adressa à la Société John Howard à Ottawa le 8 avril dernier, entre autres, à l'effet que certes, lorsqu'on lui posait la question, une période d'emprisonnement de 25 années était beaucoup trop dure mais qu'il fallait premièrement se débarrasser de la peine capitale et alors on se mettrait à l'œuvre pour réduire cette période d'emprisonnement.

Se rend-on compte de la sincérité et de la franchise du solliciteur général du Canada? C'est un hypocrite et un menteur, à mon sens, pas autre chose que cela, en nous présentant un projet de loi visant à l'abolition de la peine capitale, quitte ensuite à diminuer le nombre d'années de 25 à quoi? Cinq, dix, sept ou huit ans? Le solliciteur général l'a à l'esprit, mais il n'est pas assez franc pour le dire à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, la *Canadian Association of Chiefs of Police* continue, et je cite:

Une telle philosophie nous soucie profondément étant donné que même si la période proposée au bill C-84 reste en vigueur, elle comporte une menace et un danger infiniment plus grave à notre société et plus particulièrement aux gardiens de nos institutions.

Étant donné cette philosophie, nous soumettons que la sentence minimum de 25 années telle que proposée au bill 84 est une fausse représentation criarde étant donné qu'à toute fin pratique un individu aurait le droit de faire une demande de réduction de sentence une fois les 15 premières années purgées.

Nous sommes également d'avis qu'une sentence minimum de 10 ans dans certains cas d'enlèvements de vie est beaucoup trop sévère comparée à l'odieux individu qui ne pense rien d'autre que de tuer pour la piastre.

Là où les tueurs à gages ont des activités, que ce soit au Québec ou ailleurs, c'est la même race, la même rapace qui

### Peine capitale

est prête à porter atteinte à la vie de n'importe qui, pour autant que le criminel ou le bandit en cause soit payé pour le faire. On appelle cela des tueurs à gages. Je continue à citer:

Quelle est la protection accordée à ceux qui ont la garde de cette vicieuse pègre? Une période d'emprisonnement veut tout simplement dire que celui à qui s'adresse la peine capitale pourra tuer à bonne volonté. Même en conservant la peine capitale la commutation traditionnelle aurait le même effet.

Étant donné que nous, représentants des forces policières de par le Canada, possédons une connaissance de la vie criminelle accessible à très peu qui ne sont pas de notre profession nous sentons le devoir de vous faire part directement à vous, notre législateur de notre inquiétude la plus profonde. De plus la communauté policière et même toute notre société est sans doute perplexe d'entendre d'un même souffle un plaidoyer pour la survivance d'un parti politique et l'abolition de la peine de mort. La conscience du législateur ne devrait être aucunement troublée en ce qui concerne la peine capitale étant donné que c'est le peuple même qui a manifesté autant le désir de sa rétention.

De cela, les ministres sont bien au courant, même les députés surtout ceux que je connais bien, et qui viennent de la province de Québec. Hier, sur les ondes de CJMS à Montréal, je le disais carrément. Je prenais une circonscription comme exemple, la circonscription de Montréal-Mercier, où 95 p. 100 de la population favorisent le maintien de la peine capitale. Comment se peut-il que le député qui les représente ici à la Chambre dise: Lors du vote libre, librement et consciencieusement, je vote contre 95 p. 100 des électeurs de ma circonscription.

Monsieur l'Orateur, la même chose s'applique au député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard). Dans la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, je défie le député...

**M. Béchard:** Oui, oui!

**M. Caouette (Témiscamingue):** ... de venir dans sa circonscription avec moi faire un sondage...

**M. Béchard:** J'en ai fait un sondage.

**M. Caouette (Témiscamingue):** ... pour découvrir que la vaste majorité est en faveur du maintien de la peine capitale.

**M. Béchard:** J'ai voté quatre fois pour l'abolition.

**M. Caouette (Témiscamingue):** ... pour l'abolition. Qu'est-ce qui a fait changer d'idée le député? Sont-ce les pressions du gouvernement, à l'effet de le forcer à voter en faveur de l'abolition de la peine capitale.

**M. Béchard:** Parlez pour vous!

**M. Caouette (Témiscamingue):** C'en est un «branleux» qui passe son temps à suivre le parti.

Monsieur l'Orateur, je continue la citation:

Si nous sommes convaincus hors de tout doute que la peine capitale a un effet inhibitoire...

**M. Béchard:** Ce sont des folies.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Ah, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine me dit que ce sont des folies. Je lui offre d'envoyer une lettre dans sa circonscription...

**M. Béchard:** J'ai déjà fait un sondage.

**M. Caouette (Témiscamingue):** ... et ainsi lui prouver que la majorité des gens dans sa circonscription favorise le maintien de la peine capitale au Canada. Le député se lève pour me dire que j'ai menti, si j'ai menti. Il sait que j'ai raison, puisque c'est vrai ce que je dis.